

**VOICI COMMUNIQUÉ PAR LA PRÉFECTURE L'ORDRE DU JOUR
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES, NATURELS,
AGRICOLES ET FORESTIERS**

- SEANCE DU JEUDI 24 JANVIER 2019 -

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la CDPENAF du 20 décembre 2018
 - **9h15** : Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol
 - Présentation des deux permis de construire associés par Total Solar
 - Présentation de la délibération motivée de la commune de Grandpuits-Bailly-Carrois (avis conforme)
 - Présentation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos
 - **10h45** : examen du projet de PLU de la commune de MAROLLES-EN-BRIE
 - points divers :
 - PC à Armentières-en-Brie
 - CU à Saint-Martin-des-Champs
 - Bilan de l'activité de la CDPENAF en 2018
-